Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

Délibération N°2016/161
Date de convocation : 07 décembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille seize, le 19 décembre 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de LA GROISE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (49 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Gérard LENOBLE	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Louis COQUELLE (S)	Pascal LEVEQUE	Michel HENNEQUART
Michel GOUVART(S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET

Membres Excusés (3) : Brigitte ROLAND-BEC, Agnès BERANGER, Laurence RIBES

Membres Absents (9) : Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Sandrine TRIOUX, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Daniel BLAIRON et Jean-Pierre RICHEZ.

Membres ayant donné procuration (14) : Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET à Brigitte PRUVOT, Patrice BONIFACE à Jean-Marc DOSIERE, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Michel HENNEQUART, Janine TOURAINE à Pascal FOULON, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX et Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Madame Brigitte PRUVOT est élue secrétaire de séance

2 1

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Siège et bureaux : 39, rue de Ligny - 59540 Caudry
Téléphone : 03 27 75 84 79 - Télécopie : 03 27 75 84 92
www.caudresis-catesis.fr

PROJET DE DELIBERATION N°2016/161 - Rapport de la CLECT - Proposition de modification des attributions de compensation

Le Conseil communautaire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes est un EPCI à FPU,

Considérant le rapport de la CLECT adopté en date du 5 décembre 2016,

Considérant les modifications intervenues dans le cadre de la compétence Eclairage Public,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le rapport ci-après,

Précise que les montants qui seront versés annuellement aux communes seront les suivants :

Commune	AC 2017
Avesnes les Aubert	293 359
Bazuel	35 552
Beaumont en Cis	17 084
Beauvois en cis	441 322
Bertry	331 355
Béthencourt	109 025
Bévillers	20 549
Boussières en Cis	-2 654
Briastre	71 726
Busigny	357 850
Carnières	56 223
Catillon sur Sambre	41 314
Cattenières	217 522
Caudry	9 066 228
Caullery	199 890
Clary	107 401
Deheries	1 494
Elincourt	19 678
Estourmel	-1 255
Fontaine au Pire	43 378
Haucourt en cis	-3 319
Honnechy	64 481
Inchy en cis	101 085
La Groise	-11 234
Le Cateau Cis	1 970 458
Le Pommereuil	17 423
Ligny en cis	320 932
Malincourt	34 164
Maretz	64 657
Maurois	18 161

Mazinghien	-6 250
Montay	15 725
Montigny en Cis	146 122
Neuvilly	-8 131
Ors	108 147
Quiévy	126 261
Rejet de Beaulieu	-9 916
Reumont	-3 162
Saint Aubert	29 449
Saint Benin	17 475
Saint Hilaire lez Cambrai	44 336
Saint Souplet-Escaufourt	5 979
Saint Vaast en Cis	-23 278
Troisvilles	70 592
Villers Outréaux	450 529
Walincourt Selvigny	189 159

1 abstention : M. Jean-Claude GERARD
ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 21 décembre 2016
Le 21 décembre 2016

Vu,

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

LE 5 DECEMBRE 2016

A) Objet de la CLECT

La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU)
Codifié à l'article 1609 nonies C du code général des Impôts, elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences

B) Membres de la CLECT

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT mais chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant. Celle-ci compte donc au minimum autant de membres que la communauté compte de communes.

Cette disposition est donc de nature à garantir la représentation de chaque commune, indépendamment de sa population ou de son « poids » financier.

Par délibération Communautaire en date du 11 février 2015, ont été installées comme membre de la CLECT, les personnes suivantes :

Avesnes les Aubert	Alexandre BASQUIN
Bazuel	Jean Félix MACAREZ
Beaumont en Cambrésis	Hubert DEJARDIN
Beauvois en Cambrésis	Yannick HERBET
Bertry	Jacques OLIVIER
Béthencourt	Christian PAYEN
Bévillers	Pierre-Henri DUDANT
Boussières en Cambrésis	Laurent LOIGNON
Briastre	Bruno LECLERCQ
Busigny	Christian PECQUEUX
Carnières	Jean-Marie TORDOIT
Catillon sur Sambre	Gérard FILLION
Cattenières	Patrick NOEL
Caudry	Guy BRICOUT
Caullery	Alain GOETGHELUCK
Clary	Serge GERARD
Dehéries	Gilles PELLETIER
Elincourt	François MONTPELLIER
Estourmel	Alain SANSON

Fontaine au Pire	Jean Claude GERARD
Haucourt en Cambrésis	Jean – Luc DELVOYE
Honnechy	Gilberte SZOPA
Inchy en Cambrésis	Jean -Louis CAUDRELIER
La Groise	Karine ELOIR
Le Cateau Cambrésis	Serge SIMEON
Le Pommereuil	Marc DUFRENNE
Ligny en Cambrésis	Eric HAVARD
Malincourt	Louis COQUELLE
Maretz	Pascal LEVEQUE
Maurois	Max DURIEZ
Mazinghien	Michel HENNEQUART
Montay	Samuel TAUBERT
Montigny en Cambrésis	Francis GOURAUD
Neuvilly	Hubert LEFEVRE
Ors	Gabriel EVRARD
Quiévy	Jean CAMPORELLI
Rejet de Beaulieu	Augustine NOIRMAIN
Reumont	Alain VAUCELLE
Saint Aubert	Daniel CATTIAUX
Saint Benin	Véronique NICAISE
Saint Hilaire Lez Cambrai	Gérard QUENNESSON
Saint Souplet Escaufourt	Henri QUONIOU
Saint Vaast en Cambrésis	Mickaël LANGRAND
Troisvilles	Guislaine BLARY
Villers Outréaux	Patrice QUEVREUX
Walincourt Selvigny	Daniel FIEVET

C) L'attribution de compensation

- Il s'agit d'un flux de dépenses ou de recettes obligatoires pour les communes et communauté
- Elle est versée chaque année par douzième tant que la communauté garde la FPU
- L'attribution de compensation est non indexée mais modifiable dans des conditions précises définies par la loi
- Elle peut être négative
- Recalculée à chaque nouveau transfert de compétences et de charges
- Son montant est basé sur le montant des produits issus de la fiscalité professionnelle auparavant perçu par la commune corrigé du montant des charges transférées à la Communauté

D) Montant des Attributions de Compensation à ce jour

Commune	Montant AC 2016
Avesnes les Aubert	293 359,00
Bazuel	40 358,00
Beaumont en Cis	24 544,00
Beauvois en cis	442 833,00
Bertry	332 608,00
Béthencourt	122 040,00
Bévillers	21 068,00
Boussières en Cis	-329,19
Briastre	72 243,00
Busigny	370 576,00
Carnières	60 166,00
Catillon sur Sambre	41 479,00
Cattenières	217 522,00
Caudry	9 119 997,00
Caullery	199 890,00
Clary	108 565,00
Deheries	1 678,00
Elincourt	19 678,00
Estourmel	6 849,00
Fontaine au pire	55 048,00
Haucourt en cis	-2 291,00
Honnechy	64 902,00
Inchy en cis	101 476,00
la Groise	-11 234,00
Le Cateau Cis	1 970 458,50
Le Pommereuil	39 335,00
Ligny en cis	325 264,00
Malincourt	34 164,00
Maretz	67 323,00
Maurois	18 161,00

Mazinghien	-6 250,00
Montay	15 939,00
Montigny en cis	146 926,00
Neuvilly	-7 722,00
Ors	108 147,00
Quiévy	140 949,00
Rejet de beaulieu	-7 893,00
Reumont	-2 194,00
Saint Aubert	39 227,00
Saint Benin	17 475,00
Saint Hilaire les Cambrai	57 215,00
Saint Souplet-Escaufourt	5 979,00
Saint Vaast en Cis	-23 278,00
Troisvilles	78 250,00
Villers Outréaux	450 529,00
Walincourt Selvigny	193 665,00
TOTAL	**15 168 694,31**

E) Incidence de la compétence Eclairage Public sur les Attributions de Compensation

Pour rappel, l'enveloppe communautaire Eclairage Public devait être abondée par un fonds de concours communal, mais les services de l'Etat n'ont pas autorisé les communes à verser celui-ci.

Afin de ne pas pénaliser la communauté, il est proposé aux membres de la CLECT, de récupérer les sommes dues par les communes via les attributions de compensation.

Précision : Chaque commune retrouvera son montant d'attribution 2016, après régularisation de cette participation qui sera prélevée sur 3 exercices.

MODIFICATIONS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Commune	*AC 2016*	*montant participation EP*	*prélèvement annuel*	*AC 2017*
Avesnes les Aubert	293 359,00	0,00	0,00	293 359,00
Bazuel	40 358,00	14 417,17	4 805,72	35 552,00
Beaumont en Cis	24 544,00	22 377,61	7 459,20	17 084,00
Beauvois en cis	442 833,00	4 531,02	1 510,34	441 322,00
Bertry	332 608,00	3 758,29	1 252,76	331 355,00
Béthencourt	122 040,00	39 043,71	13 014,57	109 025,00
Bévillers	21 068,00	1 556,76	518,92	20 549,00
Boussières en Cis	-329,19	6 973,44	2 324,48	-2 654,00
Briastre	72 243,00	1 550,97	516,99	71 726,00
Busigny	370 576,00	38 176,04	12 725,35	357 850,00
Carnières	60 166,00	11 829,00	3 943,00	56 223,00
Catillon sur Sambre	41 479,00	492,53	164,18	41 314,00
Cattenières	217 522,00	0,00	0,00	217 522,00
Caudry	9 119 997,00	111 659,21	37 219,74	9 066 228,00*
Caullery	199 890,00	0,00	0,00	199 890,00
Clary	108 565,00	3 490,03	1 163,34	107 401,00
Deheries	1 678,00	550,00	183,33	1 494,00
Elincourt	19 678,00	0,00	0,00	19 678,00
Estourmel	6 849,00	24 312,12	8 104,04	-1 255,00
Fontaine au pire	55 048,00	35 007,09	11 669,03	43 378,00
Haucourt en cis	-2 291,00	3 085,38	1 028,46	-3 319,00
Honnechy	64 902,00	1 260,24	420,08	64 481,00
Inchy en cis	101 476,00	1 170,70	390,23	101 085,00
la Groise	-11 234,00	0,00	0,00	-11 234,00
Le Cateau Cis	1 970 458,50	0,00	0,00	1 970 458,00
Le Pommereuil	39 335,00	65 734,43	21 911,48	17 423,00
Ligny en cis	325 264,00	12 995,13	4 331,71	320 932,00
Malincourt	34 164,00	0,00	0,00	34 164,00
Maretz	67 323,00	7 997,95	2 665,98	64 657,00
Maurois	18 161,00	0,00	0,00	18 161,00
Mazinghien	-6 250,00	0,00	0,00	-6 250,00
Montay	15 939,00	641,26	213,75	15 725,00
Montigny en cis	146 926,00	2 411,64	803,88	146 122,00
Neuvilly	-7 722,00	1 229,28	409,76	-8 131,00
Ors	108 147,00	0,00	0,00	108 147,00
Quiévy	140 949,00	44 061,94	14 687,31	126 261,00
Rejet de beaulieu	-7 893,00	6 071,04	2 023,68	-9 916,00
Reumont	-2 194,00	2 905,80	968,60	-3 162,00
Saint Aubert	39 227,00	29 333,17	9 777,72	29 449,00
Saint Benin	17 475,00	0,00	0,00	17 475,00
Saint Hilaire les Cambrai	57 215,00	38 636,06	12 878,69	44 336,00
Saint Souplet-Escaufourt	5 979,00	0,00	0,00	5 979,00
Saint Vaast en Cis	-23 278,00	0,00	0,00	-23 278,00
Troisvilles	78 250,00	22 973,85	7 657,95	70 592,00
Villers Outréaux	450 529,00	0,00	0,00	450 529,00
Walincourt Selvigny	193 665,00	13 516,08	4 505,36	189 159,00

*** Y COMPRIS CHARGE DE LA COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

F) Loi NOTRe, - Transfert à compter du 1er janvier 2017 de nouvelles compétences

Les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2016 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) augmentent le nombre de compétences obligatoires des Communautés de Communes.

Ainsi, les compétences obligatoires définies aux articles L 5214-16 et L 5216-5 du CGCT sont complétées des compétences suivantes à compter du 1er janvier 2017 :

-Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
-Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
-Modification de la rédaction du groupe compétence Développement Economique

Les compétences, Collecte, Traitement des déchets des ménages et Développement Economique n'entraînent dans l'immédiat aucun transfert de charges pour l'ensemble des communes de la Communauté.

Incidence du transfert de la compétence aire d'accueil des gens du voyage

La compétence Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage impacte les communes de Le Cateau-Cambrésis et Caudry.

(Pour rappel, la loi du 5 juillet 2000, obligeant les communes de plus de 5000 habitants à réaliser ce type d'équipement).

1) L'investissement

Les 2 aires d'accueil existantes seront mises à disposition au profit de la communauté et ce dans le cadre d'une convention de mise à disposition.
Cela n'entraine aucun transfert de charges.

2) Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent principalement les frais du personnel (mise à disposition), les fluides et les frais d'entretien.
Les recettes de fonctionnement comprennent les redevances payées par les usagers et les aides de la CAF

Au vu des résultats budgétaires il convient pour la :
- Commune de Caudry : de procéder à une diminution de son attribution de compensation à hauteur de 16 549 euros à compter du 1er janvier 2017.

- Commune du Cateau-Cambrésis : aucune incidence sur son attribution de compensation.

Ci-dessous le tableau des attributions de compensation pour ces 2 communes à compter de janvier 2017 :

Commune	Montant 2016 AC	Participation EP Annuelle	Participation Gens du voyage	Montant des AC 2017
CAUDRY	9 119 997,00	37 220,00	16 549,00	9 066 228,00
LE CATEAU-CIS	1 970 458,50	0,00	0,00	1 970 458,50